

B.K.

RESIDENCE DU RWANDA

TERRITOIRE DE RUHENGERI.

-----:-----

Ruhengeri, le 20/I/58

N° E/257/ Ens. 02



A Monsieur le Comptable de l' Athénée
Royal - Avenue de l' Hôpital

à

USUMBUWA .-

Me référant à votre lettre n° 294/C/57 du
31/I2/57, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance
que le revenu annuel de Monsieur KAREMERA s'élève à 40.840.-fr
y compris 2.400 frs d'indemnité familiale qu'il touche pour
son fils RWIGENZA.

LE COMPTABLE TERRITORIAL.

CURVE S; C.

B.K.

RESIDENCE DU RWANDA
TERRITOIRE DE RUHENGERI.

-----:-----

al

Ruhengeri, le 20/I/58

N° E/257/ Ens. 02

A Monsieur le Comptable de l' Athénée
Royal - Avenue de l' Hôpital

à

USUMBUWA .-

Me référant à votre lettre n° 294/C/57 du
31/12/57, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance
que le revenu annuel de Monsieur KATEMBA s'élève à 40.840-fr
y compris 2.400 frs d'indemnité familiale qu'il touche pour
son fils RWIGENZA.

LE COMPTABLE TERRITORIAL.
CUPVEPS; C.

B.A./

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI .
RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DI RUHINGERI.

Ruhengeri le 20 Janvier 1958

N°C/225/Ins 02

Réf: I482/57
Minerval 1957

A Monsieur le Préfet du Groupe scolaire d'Astrida

à
A S T R I D A

Monsieur le Préfet;

J'ai l'honneur de vous fournir ci-dessous les renseignements demandés par votre lettre n° I482/57 du 12 décembre 1957

Père de Nyatanyi	12.000
" Semasaka	10.000
" Rwigenza	50.000
" Rwirangira	11.000
" Ntibanyendera	15.000

Veillez agréer Monsieur le Préfet, l'assurance de ma considération très distinguée .-

L'ADMINISTRATEUR DE TERRITOIRE
J. DE MAN .